

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE ORDINAIRE  
ORDRE DU JOUR  
10 OCTOBRE 2023**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 12 septembre 2023
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1 Aucun
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
  - 6.1 Dépôt - Attestation de réussite de la formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie pour les élus municipaux - M. Bertrand Boire - Septembre 2023
  - 6.2 Dépôt - État des revenus et des dépenses - Septembre 2023
  - 6.3 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 30 septembre 2023
  - 6.4 Transferts budgétaires du mois de septembre 2023
  - 6.5 Nomination de maire.sse suppléant.e
  - 6.6 Bonification de la dépense - Événement de la Ballade du 200ième anniversaire des Municipalités
  - 6.7 Rémunération du temps supplémentaire des employés des travaux publics - Événement de la Ballade du 200ième
  - 6.8 Modifications dans le compte Visa Affaires - Demandes des cartes Visa Desjardins
  - 6.9 Démission de M. Alexandre Poirier au poste de l'inspecteur municipal
  - 6.10 Refinancement de l'emprunt no.299 - Égout des Cèdres
  - 6.11 Renouvellement du contrat - PG Solutions
  - 6.12 Audit externe - Rapport annuel 2023 de la Municipalité
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
  - 7.1 Règlement no.540 modifiant le Règlement no.497 portant sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal
  - 7.2 Règlement no.542 modifiant le Règlement no.314 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1
  - 7.3 Modification du cadre de gestion des ressources humaines, volet travailleurs manuels
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
  - 8.1 Dépôt - Rapport mensuel Urbanisme - Septembre 2023
  - 8.2 Dépôt - Procès-verbal du CCU - 06-09-2023
  - 8.3 Demande de dérogation mineure - DM 2023-004 - 9, avenue Deslauriers
  - 8.4 Demande d'autorisation à la CPTAQ - Usage autre qu'agricole - 10, Grande Ligne du rang Double
- 9 TRAVAUX PUBLICS
  - 9.1 Ordonnance des travaux - Aménagement du skatepark
  - 9.2 Correction de la résolution no.2023-09-261 concernant la demande de subvention dans le cadre du PAVL
  - 9.3 Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Entretien

- 9.4 Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - PPA (CE)
- 9.5 Contrats de déneigement - Hiver 2023-2024
- 9.6 Embauche de déneigeurs surnuméraires pour la saison d'hiver 2023-2024
- 9.7 Factures de réparations multiples - Centre du Camion 410 Inc.
- 9.8 Mandat professionnel - Suivi piézométrique aux puits municipaux P1 et P2
- 9.9 Mandat professionnel - Recherche en eau souterraine - Réalisation de levés géophysiques de type VLF en zone blanche
- 9.10 Travaux pavage manuel - 15, carré Barrière
- 9.11 Travaux réparation de béton - 15, carré Barrière
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
  - 10.1 Dépense pour remplacement du trampoline géant
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
  - 11.1 Demande de don - Centre de Femmes La Marg'Elle
  - 11.2 Installation d'un panneau soulignant l'effort environnemental d'un producteur agricole de Saint-Cyprien-de-Napierville
  - 11.3 Demande de commandite - Souper de Noel - FADOQ
  - 11.4 Soutien financier - La Fabrique Saint-Cyprien
  - 11.5 Soutien financier - Sourire sans fin
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

# Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal, tenue le mardi 10 octobre 2023 à 20h à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

#### À laquelle sont présents :

M. Jean-Marie Mercier maire  
M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1  
M. Michel Monette conseiller poste #2  
M. Martin Van Winden conseiller poste #3  
M. Bertrand Boire conseiller poste #4  
M. Jean-François Boire conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marie Mercier;

#### Est également présent :

Mme Nancy Corriveau, directrice générale & greffière-trésorière

#### Absence motivée:

Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5

#### **2023-10-272 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Sur proposition de M. Michel Monette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h00.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2023-10-273 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de M. Jean-François Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour de la séance tenante sans modifications.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **2023-10-274 Procès-verbal - Séance ordinaire du 12 septembre 2023**

01. Considérant que chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

02. Considérant que chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)**

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

---

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES**

**Dépôt - Attestation de réussite de la formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie pour les élus municipaux - M. Bertrand Boire - Septembre 2023**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Dépôt - État des revenus et des dépenses - Septembre 2023**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-275 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 30 septembre 2023**

Sur proposition de M. Martin Van Winden, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 30 septembre 2023 au montant de 435 128,94\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-276 Transferts budgétaires du mois de septembre 2023**

01. Considérant la note de service de Mme Josianne Boyer, directrice des Finances, relative aux transferts budgétaires du mois de septembre 2023 au montant de 16 716\$;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les transferts des crédits d'un montant total de 16 716\$ tel que prévu à la note de service susmentionnée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-277 Nomination de maire.sse suppléant.e**

01. Considérant que Monsieur Bertrand Boire a été nommé en tant que maire suppléant lors de la séance du conseil du mois d'août 2023;

02. Considérant que son mandat de 3 mois se terminait à la séance ordinaire du mois d'octobre 2023;

03. Considérant l'erreur lors de la nomination tardive au mois d'août et la prolongation du mandat précédent pour une période de 4 mois;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De prolonger le mandat de M. Bertrand Boire au poste de maire suppléant jusqu'en novembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-278 Bonification de la dépense - Événement de la Ballade du 200ième anniversaire des Municipalités**

01. Considérant la résolution no.2023-05-135 autorisant une dépense de 2 570,45\$ pour le compte de L.B. Production pour la fourniture des services et du mobilier dans le cadre de la Ballade du 200ième;

02. Considérant qu'à la suite de la réception de la facture finale de la part de l'entrepreneur le 30 août 2023, la dépense en question doit être bonifiée pour un total de 3 549,14\$ taxes incluses;

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

03. Considérant la Résolution no.2023-02-052 qui établit la proportion de contribution financière aux dépenses engendrées par la programmation des activités dans le cadre du 200ième anniversaire des Municipalités à 66.7% pour Napierville et à 33.3% pour Saint-Cyprien-de-Napierville;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la bonification de la dépense pour le compte de L.B. Production pour la fourniture des services et du mobilier dans le cadre de la Ballade du 200ième pour un total de 3 549,14\$ taxes incluses;

De facturer 66.7% du montant de la facture à Napierville;

D'imputer 33.3% du montant de la facture au budget de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville pour le 200ième, au sein du poste budgétaire y correspondant;

De transmettre une copie de la présente résolution à Napierville et au fournisseur L.B. Production.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2023-10-279 Rémunération du temps supplémentaire des employés des travaux publics - Événement de la Ballade du 200ième**

01. Considérant le temps supplémentaire effectué par les employés des travaux publics durant l'événement de la Ballade du 200ième;

02. Considérant qu'il a été convenu entre les employés concernés et le conseil municipal que le temps de travail effectué lors de l'événement leur serait payé à temps double;

03. Considérant le calcul de la rémunération à temps double présenté dans la note administrative de Mme Carmen Beaudin;

04. Considérant que la dépense en question n'a pas été budgétée dans les postes budgétaires normalement utilisés pour la rémunération régulière;

Il est proposé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la rémunération à temps double des heures de travail supplémentaires effectuées par les employés des travaux publics lors de l'événement de la Ballade du 200ième, tel que convenu avec le conseil municipal;

D'autoriser le transfert des crédits nécessaire des postes budgétaires appropriés afin de s'acquitter de la présente dépense.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2023-10-280 Modifications dans le compte Visa Affaires - Demandes des cartes Visa Desjardins**

01. Considérant que, par la résolution no. 2023-08-230, le conseil municipal a autorisé la nomination de Mme Nancy Corriveau, directrice générale & greffière-trésorière, et de Mme Josianne Boyer, directrice des finances, en tant qu'administrateurs principaux des comptes Accès D Affaires et Accès D Visa, détenus par la municipalité dans la Caisse Desjardins;

02. Considérant qu'il est nécessaire de demander une carte de crédit au nom de la nouvelle directrice générale & greffière-trésorière en remplacement de celle anciennement détenue par le directeur général ayant démissionné;

03. Considérant qu'il est nécessaire également de demander une carte de crédit pour

l'utilisation du service des travaux publics de la municipalité;

Il est proposé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser une demande de carte de crédit pour Mme Nancy Corriveau, directrice générale & greffière-térsorière, en remplacement de celle de M. James L-Lacroix pour une limite de 10 000\$ auprès de la Caisse Desjardins de la municipalité;

D'autoriser une demande de carte de crédit pour le service des travaux publics au nom de M. Sylvain Lefebvre pour une limite de 5 000\$ auprès de la Caisse Desjardins de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-281 Démission de M. Alexandre Poirier au poste de l'inspecteur municipal**

01. Considérant la démission annoncée par Monsieur Alexandre Poirier le 27 septembre 2023 au poste de l'inspecteur municipal, effective le 6 octobre 2023;

02. Considérant le besoin d'entamer le processus d'appel de candidatures pour le poste de responsable de l'urbanisme et de l'environnement devenu vacant;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De prendre acte de la démission de Monsieur Alexandre Poirier au poste de l'inspecteur municipal à partir du 6 octobre 2023;

D'autoriser l'affichage d'un poste de responsable de l'urbanisme et de l'environnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-282 Refinancement de l'emprunt no.299 - Égout des Cèdres**

01. Considérant le refinancement à effectuer par la Municipalité d'un montant de 25 511,11\$ relatif à l'emprunt no.299 - Égout des Cèdres qui venait à l'échéance le 18 septembre 2023;

02. Considérant le montant de refinancement inférieur à 100 000\$ dont l'emprunt pouvait être négocié directement avec les institutions financières de choix et n'était pas pris en charge par le ministère des Finances;

03. Considérant les offres reçues de Desjardins, de la Banque Royale du Canada et de la Banque de Montréal;

04. Considérant que l'offre de refinancement proposée par Desjardins présente des modalités les plus avantageuses, dont le taux d'intérêt le plus bas;

Il est proposé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le mandat de refinancement de l'emprunt no.299 - Égout des Cèdes à Desjardins à un taux de 7,15% pour un prêt de 5 ans au montant de 25 511,11\$;

D'autoriser Mme Nancy Corriveau, directrice générale & greffière trésorière, à signer tous les documents en lien avec ce prêt.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-283 Renouvellement du contrat - PG Solutions**

01. Considérant que la Municipalité utilise le logiciel de PG Solutions pour l'administration, l'urbanisme et le conseil sans papier;

02. Considérant l'offre de service de PG Solutions pour le renouvellement du contrat

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

d'entretien et soutien annuel (CESA) pour l'année 2024 d'un montant de 18 066,00\$ plus taxes;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien et soutien annuel (CESA) avec PG Solutions pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2024 d'un montant de 18 066,00\$ plus taxes applicables;

D'imputer la présente dépense dans les postes budgétaires appropriés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2023-10-284 Audit externe - Rapport annuel 2023 de la Municipalité**

01. Considérant la nécessité d'octroyer le mandat d'auditeur externe pour le rapport annuel 2023 de la Municipalité;

02. Considérant l'offre de service reçue de la part de Beaulieu et associés CPA Inc., pour un montant total de 15 950\$ taxes en sus;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le mandat d'auditeur externe pour le rapport annuel 2023 de la municipalité à Beaulieu et associés CPA Inc. pour un montant total de 15 950\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

### **2023-10-285 Règlement no.540 modifiant le Règlement no.497 portant sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal**

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 septembre 2023;

02. Considérant qu'un projet de règlement a été adopté au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 septembre 2023;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le Règlement no.540 modifiant le Règlement no.497 portant sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2023-10-286 Règlement no.542 modifiant le Règlement no.314 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1**

01. Considérant qu'en vertu du paragraphe 13° du premier alinéa de l'article 262 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) le gouvernement peut notamment, pour l'application de l'article 244.68 de cette loi, déterminer par règlement, eu égard à chaque service téléphonique, le montant de la taxe visée à cet article ou les règles permettant de l'établir, et déterminer, dans le cas de toute modification au règlement, la date à compter de laquelle la modification devient effective ;

02. Considérant qu'en vertu du premier alinéa de l'article 244.70 de cette loi, si le gouvernement apporte une modification au règlement pris en vertu du paragraphe 13° de l'article 262 de cette loi, la municipalité locale doit, avant l'expiration du délai que fixe le gouvernement, adopter et transmettre à la ministre un règlement décrétant les modifications nécessaires à la mise en conformité de son règlement à celui du

gouvernement ;

03. Considérant qu'il y a lieu de fixer au 10 novembre 2023 le délai avant l'expiration duquel une municipalité locale doit adopter et transmettre à la ministre un règlement décrétant les modifications nécessaires à la mise en conformité de son règlement à celui du gouvernement ;

04. Considérant que conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (chapitre R-18.1), un projet de règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 a été publié à la Partie 2 de la Gazette officielle du Québec du 7 juin 2023 et a été édicté sans modification au sein du décret 1417-2023 le 30 août 2023;

05. Considérant que conformément à l'article 244.69 et à l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) l'adoption dudit règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et que le règlement entrera en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que la ministre fera publier à la Gazette officielle du Québec ;

06. Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement no.314 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 de la Municipalité afin de le rendre conforme au Règlement du gouvernement;

Il est proposé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le Règlement no.542 modifiant le Règlement no.314 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville dans le but de le rendre conforme au Règlement du gouvernement en la matière;

De transmettre une copie du Règlement no.314 modifié et conforme à la ministre des Affaires municipales.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-287 Modification du cadre de gestion des ressources humaines, volet travailleurs manuels**

01. Considérant le projet de modification du cadre de gestion des RH qui a pour but de préciser les conditions de travail des travailleurs manuels, aux articles 56 à 64 du cadre, adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2023;

02. Considérant que le projet en question a été présenté aux employés concernés par les modifications le 13 septembre 2023 et a été transmis à l'ensemble des employés de la Municipalité le 14 septembre 2023;

03. Considérant que les travailleurs manuels ont proposé une modification du projet et que celle-ci a été acceptée par le conseil et intégrée dans le projet de modification final;

04. Considérant que le conseil municipal souhaite rendre effectives les modifications contenues dans le projet de modification final à partir de la séance tenante;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter définitivement les modifications aux articles 56 à 64 du cadre de gestion des ressources humaines, au volet des travailleurs manuels;

De rendre effectives les modifications à partir du 10 octobre 2023;

De faire signer le cadre de gestion modifié aux travailleurs manuels de la Municipalité concernés par les changements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité  
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT**

**Dépôt - Rapport mensuel Urbanisme - Septembre 2023**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Dépôt - Procès-verbal du CCU - 06-09-2023**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-288 Demande de dérogation mineure - DM 2023-004 - 9, avenue Deslauriers**

01. Considérant que M. Nicolas Chagnon et Mme Stéphanie Lécuyer ont déposé une demande de dérogation mineure en date du 25 août 2023 concernant la propriété située au 9, avenue Deslauriers;

02. Considérant le rapport de M. Alexandre Poirier, Inspecteur municipal, sur la demande en cause, daté du 29 août 2023;

03. Considérant la résolution défavorable du CCU (CCU-23-14), prise lors de la séance du 6 septembre 2023, à l'égard de la demande de dérogation mineure en cause;

04. Considérant les motifs suivants, ayant soutenu le refus par le CCU de la présente demande :

- La dérogation n'a pas un caractère mineur selon le comité;
- Il y a absence de préjudice découlant de l'application du Règlement de zonage en vigueur.

05. Considérant la publication d'un avis public informant la population de la demande en cause le 20 septembre 2023;

06. Considérant qu'après avoir expliqué la teneur de la demande en cause, le Maire a invité toute personne intéressée et présente à s'exprimer sur la demande;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Pour les motifs exprimés ci-haut, de refuser la demande de dérogation mineure no. 2023-004 qui vise à rendre conforme la construction d'un garage d'une hauteur de 18'-10" alors que la maison a une hauteur de 16', le but étant de garder la même pente de toit que la maison, sur des murs d'une hauteur de 10', alors que la réglementation prévoit que la hauteur d'un garage ne peut jamais dépasser la hauteur du bâtiment principal;

De transmettre une copie de la présente résolution au requérant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-289 Demande d'autorisation à la CPTAQ - Usage autre qu'agricole - 10, Grande Ligne du rang Double**

01. Considérant la demande d'autorisation d'utilisation d'une partie de la terre située au 10, Grande Ligne du rang Double pour les activités du club modéliste Montérégie;

02. Considérant que la demande consiste en permission d'un usage autre qu'agricole;

03. Considérant que l'usage à autoriser comprend l'aménagement d'un espace de gazon dans le but d'en faire une piste de décollage et d'atterrissage pour les avions téléguidés;

04. Considérant la recommandation de M. Alexandre Poirier, inspecteur municipal, d'appuyer la demande en question;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer la demande d'autorisation d'utilisation d'une partie de la terre située au 10, Grande Ligne du rang Double pour les activités du club modéliste Montérégie auprès de la CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole du Québec).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **TRAVAUX PUBLICS**

#### **2023-10-290 Ordonnance des travaux - Aménagement du skatepark**

01. Considérant l'estimation détaillée des travaux dans le cadre du projet de skatepark, préparée par M. Pierre Viau, adjoint aux travaux publics, en date du 10 octobre 2023;

02. Considérant que le coût total des travaux s'inscrivant dans les Phases I à V est de 363 190,97\$ taxes incluses;

03. Considérant la répartition estimative des coûts par phase du projet comme suit :

- Phase I - Préparation terrain - sous-total de 10 650,00\$;
- Phase II - Excavation et disposition sol contaminé - sous-total de 72 575,52\$;
- Phase III - Remblayage et drainage - sous-total de 73 765\$;
- Phase IV - Dalle de béton avec modules - sous-total de 96 000\$;
- Phase V - Terrassement et aménagement - sous-total de 21 693,75\$

04. Considérant l'évaluation des contingences à un sous-total de 41 202,64\$;

Il est proposé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De reporter le sujet à une séance ultérieure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2023-10-291 Correction de la résolution no.2023-09-261 concernant la demande de subvention dans le cadre du PAVL**

01. Considérant la résolution no.2023-09-261, adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2023;

02. Considérant que suite à la remarque apportée par M. Pierre Viau, adjoint aux Travaux publics, il s'est avéré qu'une erreur s'est glissée dans la résolution no.2023-09-261 visant l'autorisation du dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

03. Considérant que la méthode d'établissement de la source de calcul de l'aide financière retenue doit être celle de l'estimation détaillée du coût des travaux et non l'option du bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres), tel qu'il était indiqué par erreur dans la résolution adoptée le 12 septembre dernier;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De corriger la résolution no.2023-09-261 et le procès-verbal y correspondant pour que la méthode d'établissement de la source de calcul de l'aide financière retenue soit celle de l'estimation détaillée du coût des travaux et non celle de l'option du bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

D'approuver le procès-verbal de correction du 19 septembre 2023 signé par Mme Nancy Corriveau, directrice générale & greffière-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité  
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**2023-10-292 Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet  
Entretien**

01. Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 69 846,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

02. Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-293 Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - PPA  
(CE)**

01. ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

02. ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

03. ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

04. ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

05. ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

06. ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

07. ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

08. ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

09. ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville approuve les dépenses d'un montant de 36 846\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-294 Contrats de déneigement - Hiver 2023-2024**

01. Considérant les offres de services déposées par l'entreprise Excavation Michel et fils;

02. Considérant les prix pour les contrats suivants :

Piste cyclable : 2369.90\$ taxes en sus  
Montée Castagne : 1950.00\$ taxes en sus  
Débarcadère CPE : 2242.50\$ taxes en sus  
Borne sèche et 246 route 221 : 2346.62\$ taxes en sus;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser un budget total de 8,909.02\$ taxes en sus pour quatre (4) contrats de déneigement auprès d'Excavation Michel et fils;

D'imputer les dépenses dans les postes budgétaires appropriés et disponibles à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-295 Embauche de déneigeurs surnuméraires pour la saison d'hiver 2023-2024**

01. Considérant la saison d'hiver 2023-2024;

02. Considérant la nécessité de confirmer l'embauche de deux déneigeurs surnuméraires pour assurer le service de déneigement pendant cette période;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De décréter la durée de la saison d'hiver 2023-2024 du 10 décembre 2023 au 6 avril 2024;

De confirmer l'embauche de M. Gaétan Fortin et de M. Michel Lefebvre aux postes des déneigeurs surnuméraires pour la saison d'hiver 2023-2024 aux conditions prévues dans le cadre de gestion des ressources humaines de la Municipalité et d'imputer les dépenses relatives à leur traitement dans les postes budgétaires appropriés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-296 Factures de réparations multiples - Centre du Camion 410 Inc.**

01. Considérant la réception de 3 factures provenant du Centre du Camion 410 Inc., totalisant la somme de 3 230,66\$ taxes incluses;

02. Considérant que les factures concernent des réparations multiples effectuées sur les camions municipaux Kenworth et International;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser une dépense totale de 3 230,66\$ taxes incluses pour le compte du Centre du Camion 410 Inc. pour des réparations des camions municipaux Kenworth et International;

D'imputer la dépense en objet dans le poste budgétaire approprié en effectuant le transfert budgétaire requis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité  
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**2023-10-297 Mandat professionnel - Suivi piézométrique aux puits municipaux P1 et P2**

01. Considérant la Résolution no 2023-09-265 octroyant le mandat professionnel pour le nettoyage de puits;

02. Considérant la recommandation de Madame Julie Gauthier, Hydrogéologue, de suspendre le mandat de nettoyage de puits et procéder à un suivi piézométrique sur une période deux mois, afin de valider la pertinence du nettoyage des puits, via l'installation de quatre (4) sondes automatisées et d'un (1) baromètre dans les puits P1 et P2 et les piézomètres (PZ-1 et PZ-2) ;

03. Considérant l'offre de service no.15632 de LNA Hydrogéologie Environnement pour un montant estimé à 6 385.71\$, taxes incluses;

Il est proposé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat à LNA Hydrogéologie Environnement pour le suivi piézométrique aux puits municipaux P1 et P2 au montant estimé de 6 385.71\$, taxes incluses, aux termes et conditions présentés dans l'offre de service no. 15632;

D'imputer la dépense dans le poste budgétaire approprié;

De transmettre une copie de la présente résolution à LNA Hydrogéologie Environnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-298 Mandat professionnel - Recherche en eau souterraine - Réalisation de levés géophysiques de type VLF en zone blanche**

01. Considérant la nécessité de poursuivre les travaux de recherche en eau;

02. Considérant que la Municipalité doit s'assurer d'avoir exploré toutes les options possibles pour trouver de l'eau à l'intérieur des limites de sa zone blanche avant de pouvoir envisager l'exploitation d'une source d'eau potable à l'intérieur de la zone agricole ;

03. Considérant qu'actuellement les seules cibles identifiées par la firme AKIFER se situent en zone agricole et que l'absence de source d'eau potable à l'intérieur de la zone blanche n'a pas été démontrée;

04. Considérant qu'il y a lieu d'effectuer la recherche d'eau potable dans les secteurs de la zone blanche non explorés à ce jour et ce, malgré les contraintes identifiées;

05. Considérant l'offre de service no. 15635 de LNA Hydrogéologie Environnement, au montant estimatif de 13 773,32 \$ taxes incluses, pour la réalisation de levés géophysiques de type "VLF" en zone blanche;

Il est proposé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le mandat professionnel pour la réalisation de levés géophysiques de type "VLF" en zone blanche à LNA Hydrogéologie Environnement au montant estimatif de 13 773,32 \$ taxes incluses, aux termes et conditions présentés dans l'offre de service no. 15635, datée du 3 octobre 2023;

D'imputer la dépense dans le poste budgétaire approprié;

De transmettre une copie de la présente résolution à LNA Hydrogéologie Environnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-299 Travaux pavage manuel - 15, carré Barrière**

01. Considérant les soumissions reçues dans le cadre d'un appel d'offres par demande de prix auprès de deux entrepreneurs dans le cadre des travaux de pavage manuel au 15, carré Barrière;

02. Considérant la recommandation de M. Pierre Viau, adjoint aux travaux publics, d'octroyer le contrat de travaux de pavage manuel à l'entrepreneur l'Équipe Marcil Inc. pour un montant de 4 024.13\$\$ taxes incluses;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat de travaux de pavage manuel à l'entrepreneur l'Équipe Marcil Inc. pour un montant de 4 024.13\$\$ taxes incluses;

D'imputer la dépense dans le poste budgétaire approprié en effectuant le transfert budgétaire requis;

De transmettre une copie de la présente résolution ainsi que du bon de commande à l'entrepreneur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-300 Travaux réparation de béton - 15, carré Barrière**

01. Considérant une réparation de béton qui doit être effectuée au 15, carré Barrière à la suite des travaux pour le remplacement d'une conduite de distribution d'eau potable entre la conduite principale et la boîte de service;

02. Considérant la soumission reçue de la part de l'entrepreneur Concept béton Estampé Inc., au montant de 13 446,33\$ taxes incluses pour la remise du béton estampé ainsi que la soumission au montant de 13 506,69\$ taxes incluses pour l'application d'un scellant dans le but d'uniformiser la couleur entre l'ancien et le nouveau béton;

Il est proposé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat de travaux de réparation de béton à l'entrepreneur Concept béton Estampé Inc. pour un montant de 13 446.33\$ taxes incluses pour la remise du béton estampé;

De ne pas opter pour l'option d'application d'un scellant;

De transmettre à l'entrepreneur une copie de la présente résolution ainsi que du bon de commande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LOISIRS, CULTURE & FAMILLE**

**2023-10-301 Dépense pour remplacement du trampoline géant**

01. Considérant le bris du trampoline géant;

02. Considérant qu'il est possible de procéder au remplacement du module et la réception de deux (2) soumissions de BKrazy;

03. Considérant la soumission S-202327 avec installation au coût de 34,250.00\$ taxes en sus et l'autre soumission S-202328 sans installation au coût de 29,000.00\$ taxes en sus;

04. Considérant la nécessité de remplacer le matériel amortissant afin de respecter la norme NF EN 1777 et la réception de la soumission de Savaria, Matériaux Paysagers Ltée au coût de 5,524.46\$ taxes en sus avec livraison et la soumission amendée sans l'option de transport au coût de 3642,40\$ taxes en sus;

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

Il est proposé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De procéder au remplacement du module et d'accepter la soumission de BKrazy S-202328 sans installation au coût de 29 000,00\$ taxes en sus ainsi que la soumission amendée de Savaria Matériaux Paysagers Ltée sans transport pour un montant total de 3 642,40\$ taxes en sus;

D'envoyer une copie de la présente résolution ainsi que des bons de commande aux entrepreneurs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS**

#### **2023-10-302 Demande de don - Centre de Femmes La Marg'Elle**

01. Considérant une lettre reçue de la part de Mme Manon Brunette, coordinatrice du Centre de Femmes La Marg'Elle le 19 septembre 2023;

02. Considérant que le Centre de Femmes La Marg'Elle est un organisme à but non lucratif qui offre des différents services d'accueil, d'accompagnement et de développement personnel pour les femmes;

03. Considérant que l'organisme vise actuellement à amasser une somme d'argent qui lui permettra de louer une salle de rencontres pour sa communauté;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer un don de 200\$ au Centre de Femmes La Marg'Elle;

D'offrir au Centre de Femmes La Marg'Elle 2 locations de salle gratuites à l'hôtel de ville de la municipalité;

D'imputer la dépense au sein du poste budgétaire approprié.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2023-10-303 Installation d'un panneau soulignant l'effort environnemental d'un producteur agricole de Saint-Cyprien-de-Napierville**

\*M. Martin Van Winden déclare son intérêt pour cause d'appartenance à l'organisation en question et se retire des discussions et du vote.

01. Considérant la lettre reçue de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Montérégie le 2 octobre 2023 concernant l'installation d'un panneau de promotion d'un effort environnemental;

02. Considérant que l'installation du panneau vise à souligner et à faire rayonner l'initiative bénéfique pour l'environnement entreprise par un producteur agricole de la Municipalité;

03. Considérant que l'apport de la Municipalité consiste en la fourniture des poteaux et de la quincaillerie ainsi que de la main-d'œuvre nécessaires pour procéder à l'installation d'un panneau promouvable sur la terre où le projet a été réalisé;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De fournir le matériel ainsi que la main-d'œuvre nécessaires à l'installation d'un panneau élaboré et produit par la Fédération de l'UPA (Union des producteurs agricoles) de la Montérégie visant à offrir un rayonnement au producteur agricole de la municipalité participant au programme ALUS Montérégie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-304 Demande de commandite - Souper de Noel - FADOQ**

01. Considérant la communication reçue par la Municipalité le 18 septembre 2023 de la part de M. Roger Beaudet, président du club FADOQ Napierville, sollicitant une aide financière au montant de 350\$ qui servira à payer une partie de la musique dans le cadre du souper de Noel organisé pour les aîné(e)s de Napierville et de Saint-Cyprien-de-Napierville le 10 décembre 2023;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de commandite pour le souper de Noel, organisé par la FADOQ le 10 décembre 2023 pour les aîné(e)s de Napierville et de Saint-Cyprien-de-Napierville en octroyant une aide financière de 200\$ à l'organisation;

D'imputer la dépense au sein du poste budgétaire approprié.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-305 Soutien financier - La Fabrique Saint-Cyprien**

01. Considérant une demande de soutien financier présentée par la Fabrique de Saint-Cyprien pour la tenue de l'activité journée spaghetti au profit de l'église;

02. Considérant que ce soutien permettra de financer des travaux de réfection pour l'église;

Il est proposé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer une aide financière de 200\$ à la Fabrique de Saint-Cyprien pour soutenir les travaux de réfection de l'église ainsi que ses activités;

D'imputer la dépense dans le poste budgétaire approprié.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-306 Soutien financier - Sourire sans fin**

01. Considérant la demande de soutien financier de Sourire sans fin pour l'opération solidarité parrainage 2023-2024;

02. Considérant que les sommes amassées permettent la pérennité des activités de l'organisme qui offre des services de soutien, de l'entraide, une offre d'activités et des services aux familles ainsi qu'aux personnes en situation de vulnérabilité de la MRC Jardins-de-Napierville;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer une aide financière de 200\$ à l'organisme Sourire sans fin pour soutenir sa mission et ses activités;

D'imputer la dépense dans le poste budgétaire approprié.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité  
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**VARIA**

---

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

---

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-307 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de M. Jean-François Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 20h31.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

JEAN-MARIE MERCIER  
MAIRE

---

NANCY CORRIVEAU  
DIRECTRICE GÉNÉRALE &  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

**APPROBATION PAR  
MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MARIER MERCIER  
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE MARDI 10 OCTOBRE 2023 A 20H (ARTICLE 142 DU C.M.)**

---

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean-Marie Mercier, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 10 octobre 2023 à 20h et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le \_\_\_\_\_

---

Jean-Marie Mercier,  
Maire